**Rapport du Conseil d’école du mardi 01.07.14**

**Personnes :**

Mr Cochery, directeur et enseignant

Mr Mézière, enseignant

Mme Monteiro, enseignante

Mr Pavé, enseignant

Me Liger, enseignante

Mr Foullounoux, enseignant

Mme Ducrocq, parent d’élève élu

Mme Garnier, parent d’élève élu

Me Billet, parent d’élève élu

Mme Blai, parent d’élève élu

Mme Housset, parent d’élève élu

Me Ory, parent d’élève élu

Me Ducrocq, parent d’élève élu

Mr Climent, maire

Cons. Munic. : Me Vivier, Me Séby, Mr Lemasson

1. ***Passage à la semaine de 4 jours et ½ : vidéoprojection du futur emploi du temps***

Compte rendu de la réunion du jeudi 26 juin qui réunissait municipalité, enseignants et 30 familles sur 75.

* Rappel des horaires scolaires et péri-scolaires en septembre ( Ils seront affichés au panneau de l’école. )
* Rappel de la non-organisation de TAP dans un premier temps ( peut-être un animateur sportif 1 fois par semaine ) : sinon, ce sera juste de la garderie avec au passage un tarif horaire qui augmente à 1.25 euros, pas de gratuité de la 1ère heure de garderie qui remplace les TAP.
* Encadrement renforcé : deux personnes au lieu d’une seule en garderie jusqu’à 17h30
* Un car enverra les enfants le mercredi après 11h45 vers le centre de loisirs de St Christophe du Luat certainement ( inscription conseillée sur ce centre là ). Il n’y aura pas d’autres personnes présentes dans le car pour l’instant - hormis le chauffeur - sauf si des bénévoles se présentent. Ce n’est pas obligatoire.
* Le car le mercredi midi se garera sur les places devant l’école maternelle qui de fait seront interdites ce jour au stationnement pour les familles et enseignants.
* Garderie pour les autres enfants le mercredi midi, gratuite jusqu’à 12h30 maximum.
* Garderie qui débutera l’an prochain dès 7h15 avec Me Féret présente 5 min avant **obligatoirement**.
* L’ouverture d’un second portail sur la cour de la maternelle est abandonnée.
* Un courrier sera adressé aux familles pour préinscription en cantine-garderie-car .
* Demande de réaménagement de la garderie pour que les enfants d’élémentaire puisse travailler sous surveillance au calme …mais se pose le problème d’un second lieu d’accueil. Mr COCHERY propose sa classe le soir pour les enfants d’élémentaire afin que ces enfants rentrent le soir en ayant fait tout ou partie de leur travail. Ils seraient sous la surveillance d’un des deux membres du personnel. Condition : que la classe soit laissée dans le même état en sortant qu’en entrant par les enfants concernés et la personne de surveillance. La mairie signale qu’elle n’est pas contre mais demande d’attendre deux semaines afin qu’elle se rende compte du nombre d’enfants concernés. **Un point sera donc fait 15 jours après la rentrée.** Ce travail surveillé ne dispense pas les familles de prendre part aux leçons.
* Demande à ce que le personnel soit assis au milieu des enfants et non pas assis à l’entrée.

La mairie signale que des réajustements seront forcément nécessaires pour une première année d’adaptation à ces rythmes et demande un peu d’indulgence en début d’année.

**Divers :**

**Rentrée pour les élèves le mardi 2 septembre 8h35** et la veille pour les enseignants **( affiché au panneau )**

Pont de l’ascension déjà fixé au vendredi 15 mai 2015 rattrapé le 8 avril et le 13 mai qui seront donc deux mercredis travaillés toute la journée.

1. ***Répartition des élèves l’an prochain et équipe pédagogique en place :***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Enseignant** | **Niveau** | **Effectifs par niveau** | **Total** |
| Me MONTEIRO Nathalie | PS1-PS2-MS | 13 + 14 | 27  |
|  Me LIGER Maryline | GS | 19 | 19 |
| Mr MEZIERE David | CP-CE1 | 11 + 7 | 18 |
| **Mr FOULLOUNOUX Stéphane** | CE2-CM1 | 14 + 6 | 20 |
| Mr COCHERY Denis | CM1-CM2 | 9 + 13 | 22 |
|  |  |  | 106  |

Remarques :

- Perte récente de 9 élèves qui menace la cinquième classe, il faudrait que des inscriptions aient lieu d’ici la rentrée de façon à effectuer cette rentrée plus sereinement.

- la rentrée des PS1 ( enfants nés avant le 1er juillet 2012 ) ne se fera qu’à la rentrée de janvier et si on reste bien à 5 classes après le comptage de septembre. **Pour les familles qui penseraient que l’entrée à l’école des moins de trois ans est une obligation, il est rappelé que l’admission des enfants des PS1 n’est justement pas un dû mais est laissée à la libre appréciation des enseignants en fonction des places disponibles ( textes officiels de l’éducation nationale ). Ils ne sont pas pris en compte par l’inspection académique pour une éventuelle fermeture de toute façon.**

- découpage des CM1 sur proposition de Mr Pavé validé par Mr Cochery. Affichage le 2 juillet des listes d’élèves ainsi que des listes de fournitures pour ceux qui les perdraient pendant les vacances.

1. ***Pistes de réflexion pour des projets pour l’an prochain :***

Poursuite de la piscine dans les classes de CP à CM à la rentrée jusqu’en février 2015

Activité voile à confirmer pour les deux classes de cycle 3 : piste de travail à confirmer

« Spectacles en chemin » pour tous, spectacle offert par la communauté de communes à toutes les classes

Intervenant musique chez les GS, CPCE1 et CM : présentation d’un spectacle au printemps  à confirmer

Spectacle de Noël en lien avec l’amicale : demi-journée jeux de société à confirmer

Projet vélo chez les CM en fin d’année : départ trois jours à vélo avec hébergement sur le Nord Mayenne ( 6 à 7 parents accompagnateurs nécessaires ). A l’étude pour l’instant, rien de définitif.

Exposition au printemps **AMERIQUE du NORD** en lien avec les interventions musique : à confirmer.

Fête d’école en juin 2015, rien d’arrêté. Y en aura-t-il une ? A confirmer en fonction des autres projets. En espérant aussi comme souligné par une personne présente que l’amicale compte suffisamment d’amicalistes pour fonctionner dans les meilleures conditions.

1. ***Présentation du projet d’école :***

***Il entrera en vigueur dès la rentrée prochaine et pour les 3 années à venir en partant des constats suivants qui ont été faits au cours de ces dernières années : intérêt toujours insuffisant pour les livres et pour la culture littéraire, connaissance du milieu géographique proche souvent très incomplète, compréhension partielle des consignes lors des activités de classe qui gêne la réussite des tâches demandées, implication insuffisante d’une partie des familles dans la réussite scolaire de leurs enfants.***

L’équipe enseignante décide d’axer son travail au cours des 3 années à venir autour de :

**Axe 1  compétence : culture humaniste**

** Action n°1 : Vers l’acquisition d’une culture littéraire commune.**

** Action n° 2 : S’approprier un espace géographique proche.**

**Axe 2 compétence : l’autonomie et l’initiative**

** Action n°1 : Méthodologie de travail.**

** Action n°2 : Redonner leur place de premiers éducateurs aux parents**

1. ***Travaux et achats :* *point par rapport au conseil d’école qui a eu lieu en mars dernier***

**Achats déjà effectués**

⮡ 2 vidéo-projecteurs pour équiper les classes de CE2 et de maternelle

⮡ 2 écrans blancs de vidéoprojection pour équiper les classes de CE2 et de maternelle

⮡ une relieuse en salle des maîtres & paper board dans deux classes

**Nouvelles demandes ou demandes en cours de validation :**

⮡ pose d’une protection sur les marches menant aux classes de CE et CM ( cour de l’élémentaire ) suite à deux incidents pour sécurisation, ou tout au moins un réaménagement de façon à faire disparaître les angles saillants : **la mairie signale que des « nez de marches » seront sécurisés courant des vacances d’été par la pose de protections par un artisan.**

⮡ Réévaluation du budget pédagogique qui permet l’achat des fournitures scolaires : **ce** **sera** **fait lors du conseil municipal de rentrée, reste à en définir le montant**

⮡ fenêtre qui bloque chez Me Liger, fenêtres cassées en GS et CE : **elles seront réparées ou changées pendant les grandes vacances.**

⮡ demande d’un budget qui permette l’investissement dans du matériel de sport, aucun investissement n’ayant été fait au cours de ces 5 dernières années dans ce domaine et le matériel s’use ( voir devis détaillé fourni par les enseignants ) : coût 1 000 euros, **devis transmis à la mairie dans les jours à venir qui s’engage à l’étudier.**

⮡ Budget livres 5 x 200 euros afin de renouveler les livres des bibliothèques de classe, **demande qui sera étudiée au prochain conseil municipal.**

⮡ Enfin une liste de petits travaux sera fournie d’ici la fin de la semaine, à voir avec les employés de la mairie avant le départ en vacances ( installation du vidéoprojecteur dans la salle de classe de Mr Pavé au plafond, installation au plafond de deux enceintes dans la salle de classe de Mr COCHERY,…. )

1. ***Questions de parents d’élèves et points divers :***

Une famille a fait la demande d’un repas sans porc ( demande liée à la pratique religieuse ), demande qui a été refusée alors que la famille a prévenu en avance ( remise en cause d’un accord de principe donné lors d’un conseil précédent ) : la mairie signale qu’elle n’est nullement tenue par la loi d’adapter les menus qu’elle propose et que si elle commence à faire des exceptions pour quelque motif que ce soit, ce serait permettre des abus de toute sorte.

Pour la semaine à 15h45 et les mercredis à 11h45, les enfants pourront-ils partir seuls à leur domicile avec l’autorisation des parents sans rester à la garderie ? Oui bien sûr tant qu’ils sont au moins en CE2.

« Peut-on venir chercher les enfants à tout moment à la garderie ? » Oui bien sûr, sauf évidemment s’ils sont en soutien avec les enseignants ou en activité sportive avec un éducateur de la communauté de communes comme c’est le cas cette année chaque lundi soir.

Redemande de la gendarmerie pour la ligne jaune. Accrochage assez sévère de Me Monteiro et de Mr Cochery avec un papa d’élève de maternelle hier même sur ce sujet ! **Mr le maire contacte ce mercredi la gendarmerie afin qu’une présence pédagogique, préventive soit mise en place en cette fin d’année scolaire. La mairie rappelle qu’un parking suffisamment grand se trouve à 30 m de l’entrée de l’école.**

PS : Certains oublient de fermer le portail derrière quand ils entrent sur la cour… Dans la vie, on a des droits, on a aussi des devoirs comme celui de ne pas mettre en danger la sécurité des élèves…. **Attention aux piétons qui passent derrière les voitures alors qu’il y a un chemin protégé devant l’école.**

*« Le projet demandé à plusieurs reprises concernant la structure de jeux pour l’école est-il abandonné ? »* Demande d’une structure de jeux alors même qu’une va être installée dans le lotissement et que celle réclamée par l’école date de près de 10 ans. **La mairie répond que la structure qui va être installée était prévue dans le cahier des charges de ce lotissement et qu’elle ne peut revenir sur sa parole. Pour l’école, la marie signale qu’elle préfère accéder à d’autres demandes des enseignants qu’elle juge plus urgente comme le renouvellement du matériel de sport ou l’achat de livres, mais que cette demande n’est pas oubliée.. La mairie précise que l’école doit être ce qu’il y a de plus important dans une commune , qu’elle en a bien conscience et que c’est le cœur même de la commune.**

*« Est-il possible d’alléger les leçons du mercredi pour le jeudi notamment pour ceux qui ont des activités au centre de loisirs ? »* **Mr Mézière évoque l’idée de faire un « break » en ne donnant pas de leçons le mardi ou mercredi soir, en tout cas pour sa classe, compte tenue de la fatigue qu’il risque d’y avoir pour des enfants de cycle 2. L’idée sera reprise lors de la réunion de rentrée. Il est rappelé à ce titre que les parents restent les premiers éducateurs de leurs enfants et sont donc les garants de la gestion de la fatigue de ces derniers. La réforme (dont personne ne veut) s’appliquera, la fatigue risque d’être plus importante, charge aux parents d’être vigilants sur le temps de repos de leurs enfants aussi bien soir que week-end afin de leur permettre d’être dans les dispositions les meilleures pour réussir leurs apprentissages.**

*«  A nouveau est évoqué le cas d’une famille ayant sa nourrice sur NEAU mais habitant hors commune et qui souhaite que son enfant débute sa scolarité l’an prochain à l’école Pique Prune. »* **Ce cas a déjà été évoqué lors de précédents conseils d’école et accepté par le conseil municipal. Cela doit rester exceptionnel et justifié par la présence d’une nourrice sur la commune ou d’un travail sur la commune. La mairie vérifiera dès mercredi pour validation définitive du cas de l’enfant.**

La séance est levée à 20h20.